

Msi en fourrière de véhicule ...

Par arnaud_007, le 26/01/2007 à 17:36

bonjour tout le monde,

Jeudi 25 janvier j ai eu le malheur d'apprendre que ma voiture avait été mise en fourrière pour stationnement génant. La n'est pas le problème.

Si certains ont déja vécu cette mauvaise expérience, ils doivent savoir que pour faire sortir la voiture de la fourrière, un agent de police doit compléter la partie "restitution" du "PV de constat d'enlèvement aux fins de mise en fourrière".

J aurai voulu savoir si je peux faire annuler ce dernier étant donné que l'agent de police à la fin du Pv a signé dans la case correspondant à " Personne reprenant le véhicule" et moi dans celle a "Agent restituant le véhicule" ? tidea to found or type unknown

Par Camille, le 27/01/2007 à 12:11

Bonjour,

Euh... là, j'ai peur que non... Vos droits n'ont pas été remis en cause par l'intervertion de cases.

Remarquez, peut-être qu'un juge un peu déjanté vous accorderait l'annulation de la [u:34ekij52][b:34ekij52]sortie[/b:34ekij52][/u:34ekij52] de fourrière...

Donc, retour du véhicule en fourrière et établissement d'un nouveau PV conforme à vos souhaits...

Bien entendu, il vous appartiendrait peut-être de faire annuler l'ancien PV par une réclamation motivée et circonstanciée en LR/AR... winktot found or type unknown